



SPASEEN - FO

Syndicat des **Personnels Administratifs des Services Extérieurs**
de l'**Education Nationale**

6 - 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX
01 56 93 22 93 - fax 01 56 93 22 94 - e mail : spaseenfo@fr.oleane.com

Aux personnels informaticiens et administratifs...

Une délégation du SPASEEN-FO a été reçue le 15 décembre 2009 en fin d'après midi au ministère par le Chef du service des technologies et des systèmes d'information (STSI) et ses principaux collaborateurs sur le projet de « schéma directeur des infrastructures » (SDI) et sur les projets académiques de « réorganisation » sous la nouvelle dénomination de « direction des services informatiques » (DSI) que le gouvernement veut mettre en oeuvre dès janvier 2010.

Ces projets qui n'ont fait l'objet d'aucune consultation préalable des organisations syndicales suscitent les plus vives inquiétudes des personnels informaticiens des rectorats et IA, mais aussi des personnels administratifs, tant sur l'avenir de leurs postes, de leur missions que de leurs statuts particuliers, notamment avec le déploiement de nouvelles applications (Chorus, Sirhen, Ocean...), la mise en place de « l'opérateur national paye » (ONP), la mise en place d'un service interministériel des pensions.

La délégation du SPASEEN-FO a présenté les revendications des personnels notamment celles qui se recoupent sur les pétitions qui à l'initiative de FO sont actuellement signés par les personnels des centres informatiques à Toulouse, Clermont Ferrand, Créteil, Paris...

Ces pétitions demandent :

- La garantie du maintien de tous les personnels titulaires et contractuels, de tous les postes, services et missions des centres informatiques,
- La garantie du maintien de l'informatique de l'Education nationale dans le service public de l'Etat contre toute externalisation / privatisation de tout ou partie de service(s) et de missions,
- Le respect des statuts d'Etat des personnels,
- L'exigence qu'aucun agent ne se voit imposer une mobilité non souhaitée,
- le gel des réorganisations des DSI dans les académies, le retrait du projet SDI en l'état,

Les représentants du ministre se défendent d'avoir pour objectif de supprimer des postes - « *le SDI n'est pas une machine à supprimer des postes* » - même si « *les objectifs du SDI tiennent compte du contexte général* »... En tout état de cause, nos interlocuteurs ont refusé de donner la garantie que nous demandions du maintien de tous les postes, personnels, services et missions, et ont confirmé la suppression / redéploiement de 150 postes, sur 5 ans (40 en 2010) pour alimenter les nouvelles structures des SI nationaux.

Ils prévoient que les effectifs informaticiens diminuent dans les académies qui n'ont pas été retenues comme supports des applications nationales et des nouvelles structures à missions nationales qui se mettent en place : « centres de responsabilité technique » (CRT), « centres d'exploitation de services » (CES), « dispositifs d'assistance partagée » (DAP)

Le ministère renvoie d'ailleurs aux recteurs la responsabilité d'éventuelles suppressions de postes, s'estimant déchargé de toutes responsabilités dans l'organisation des DSI académiques pour tout ce qui relève des NTICE au plan local, des « environnements numériques de travail » (ENT), de l'informatique pédagogique, domaines dont le ministère nous assure qu'ils vont « se complexifier » et « réclamer des moyens matériels et humains dans les prochaines années ».

Concernant le danger d'externalisation / privatisation de tout ou partie des services et missions informatiques (infogérance), le ministère assure qu'à l'exception de besoins ponctuels pour répondre à des « pics d'activité », il n'a pas l'intention de recourir au privé insistant à trois reprises : « nous n'avons pas les moyens budgétaires pour privatiser » (!)

La délégation a fait part des inquiétudes des personnels administratifs des services académiques qui craignent que les nouveaux dispositifs du SDI (ONP, Chorus, Sirhen, Ocean...) n'entraînent des suppressions massives supplémentaires de postes.

Les représentants du ministre ont botté en touche en expliquant que « les suppressions de postes n'ont pas attendu le schéma directeur pour s'appliquer », nous présentant même le SDI comme « protecteur du service public ». Mais ils ont dû admettre que les nouvelles applications allaient entraîner de « nouveaux gains de productivité » qui « peuvent aller dans des directions différentes »...

Qui pourrait avoir la naïveté de croire que ces « gains de productivité » ne vont pas être utilisés pour poursuivre la RGPP, alors que la suppression de 600 postes administratifs est actée pour 2010, planifiée en 2011 avec 600 de plus... et le gouvernement a déjà annoncé qu'il allait prolonger sa politique de « non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » dans son nouveau plan triennal 2012 / 2014, l'échéance du SDI étant fixée à 2015 !

La délégation a pointé l'insuffisance criante des formations pour les informaticiens de l'Education nationale, ce dont nos interlocuteurs ont convenu, mais sans proposer d'amélioration. Une preuve supplémentaire s'il en fallait encore que le gouvernement n'a pas l'intention d'investir sur le long terme.

En conclusion...

Le nouveau SDI est l'arme technologique de la RGPP dans l'Education nationale.

Le SPASEEN-FO s'oppose à sa mise en œuvre, qui rentre en contradiction avec les revendications des personnels informaticiens et administratifs, et remet profondément en cause le service public.

Avec les personnels, le SPASEEN-FO exige :

- **L'ANNULATION DES SUPPRESSIONS / REDÉPLOIEMENTS DE POSTES,**
- **LE MAINTIEN DE TOUS LES PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS, DES SERVICES ET MISSIONS DES CENTRES INFORMATIQUES**
- **LE GEL DES « RÉORGANISATIONS » DANS LES ACADÉMIES,**

Le SPASEEN-FO s'adresse aux autres organisations syndicales pour faire valoir en commun ces exigences auprès du ministre et répond positivement à la proposition du SGPEN-CGT d'une rencontre intersyndicale en janvier 2010.

Je souhaite me syndiquer au SPASEEN-FO :

NOM..... **Prénom** **Académie**

Adresse administrative

Tel : **Mail :**

Corps **Grade** **Signature :**

(Formulaire à remettre à un militant FO ou à retourner au siège national du SPASEEN-FO)

